

Séance du 24 septembre 2024
DL-2024-119

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAUT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

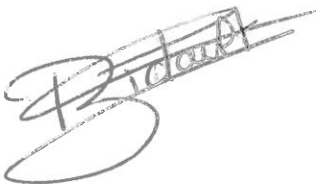
→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 2 juillet 2024.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

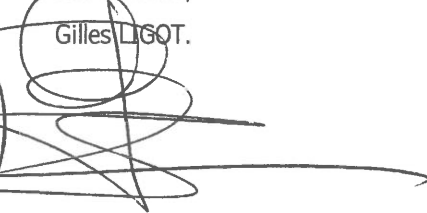
Le Secrétaire de séance,

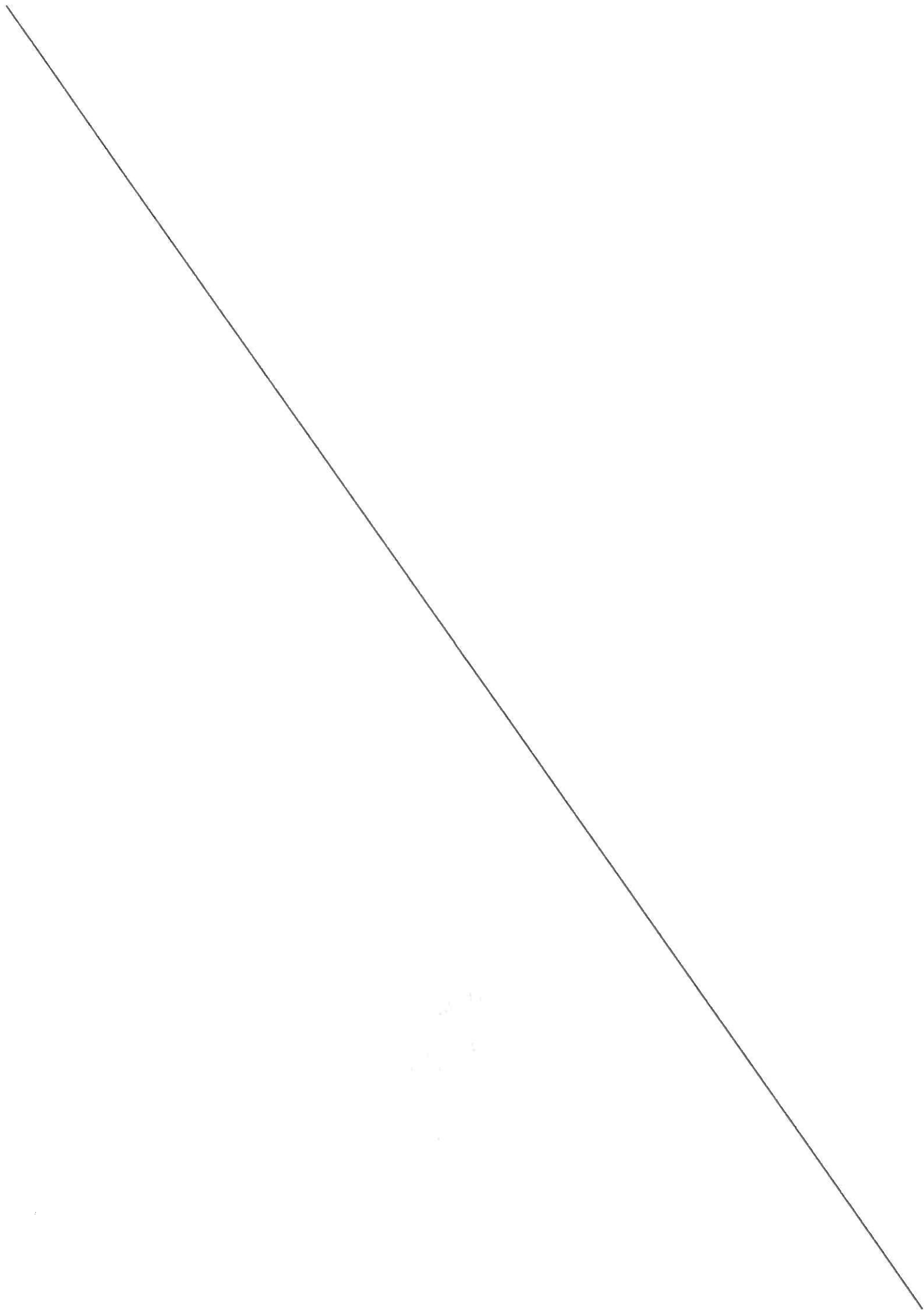
Mélanie BIDAULT.



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 24 septembre 2024 DL-2024-120

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAULT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

PACTE STRATEGIQUE REGIONAL ET CONTRAT PAYS DE LA LOIRE 2023-2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment les ambitions n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitive » et n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique »,

VU la délibération du Conseil régional en date des 15 et 16 et 17 décembre 2022 approuvant le Budget primitif 2023, et le cadre d'intervention, les modalités de calcul du contrat, et le contrat type,

CONSIDERANT que la Région Pays de la Loire souhaite renouveler ses partenariats avec les intercommunalités et mettre en place des Pactes stratégiques régionaux,

CONSIDERANT que ceux-ci doivent permettre de partager une vision commune des axes de développement et définir des orientations et stratégies partagées entre la Région et les intercommunalités parmi les quatre grandes priorités régionales que sont la transition écologique, la jeunesse, l'économie/l'emploi et le handicap,

CONSIDERANT que le contrat Pays de la Loire 2026 est une déclinaison opérationnelle du Pacte stratégique régional entre la Région et la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT qu'au titre de ce contrat, la Communauté de communes de l'Ernée bénéficie d'une enveloppe de 462 400 €,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de l'Ernée souhaite mobiliser ces crédits régionaux prioritairement sur les travaux au sein de l'hôtel communautaire, puis sur la rénovation énergétique des logements intercommunaux et les projets de développement économique (acquisitions de foncier, projets d'extension et/ou de requalification de ZA et/ou rénovation de bâtiments d'activité intercommunaux) qui seront prêts dans les délais impartis,

CONSIDERANT la maturité des projets de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que ces projets répondent aux objectifs de transition écologique et de développement économique, deux orientations partagées du pacte stratégique régional,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 27 août 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

- **VALIDE** les axes de développement et d'orientations partagées entre la Région et la Communauté de communes de l'Ernée,
- **APPROUVE** le pacte stratégique régional joint à la présente délibération,
- **APPROUVE** le contrat Pays-de-la-Loire 2026 annexé à la présente délibération,
- **VALIDE** l'inscription dans ce contrat des travaux du siège de la Communauté de communes de l'Ernée, de la rénovation énergétique des logements intercommunaux et des projets concourant au développement économique du territoire qui seraient prêts dans les délais impartis,
- **SOLLICITE** l'appui financier de la région des pays de la Loire pour mettre en œuvre ce contrat, dans la limite de l'enveloppe définie à l'article 3 du présent contrat, soit 462400€,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions et à signer tous les actes et documents concourant à la mise en œuvre de ce projet de pacte stratégique régional et de contrat Pays-de-la-Loire 2026.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

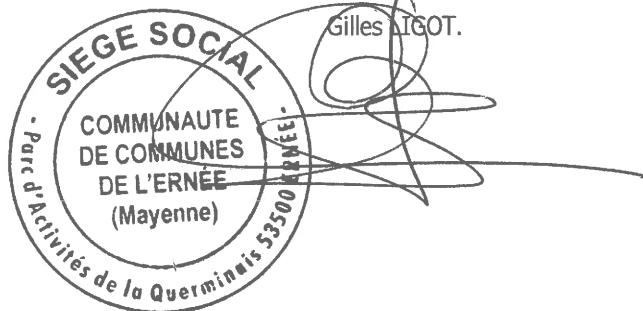
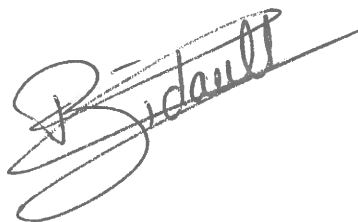
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 24 septembre 2024
DL-2024-121

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAUT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ZA LA BRIMONNIERE A ERNEE :
REGULARISATION DE LA SURFACE VENDUE A LA SCI TRIALISSIMMO

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »,

VU l'arrêté préfectoral n° BPEF-2023-0175 du 20 décembre 2023 déclarant cessibles en vue de l'expropriation demandée par la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, les terrains destinés à l'aménagement de la déviation sud de la RN 12 sur le territoire de la commune d'Ernée à savoir les parcelles cadastrales BL 455 et 457,

VU la délibération n°DL-2023-032 du 19 mars 2024 actant la cession des parcelles BL 456 et BL 436 d'une contenance respective de 6 326 m² et 10 m², soit un total de 6 336 m² pour un montant de 107 712 € HT sur la ZA de la Brimonnière au profit de la SCI TRIALISSIMMO,

VU le plan de bornage du géomètre dressé le 12 juillet 2024, définissant la nouvelle parcelle cadastrale n°BL 471 (anciennement BL 456 et BL 436) d'une contenance, après arpentage, de 6322 m²,

CONSIDERANT que l'acte de vente initial doit être modifié pour tenir compte du plan de bornage susvisé,

CONSIDERANT le nouvel objet de la vente portant sur la parcelle BL 471 d'une contenance de 6 322 m² pour un montant de 107 474 € HT,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 27 août 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

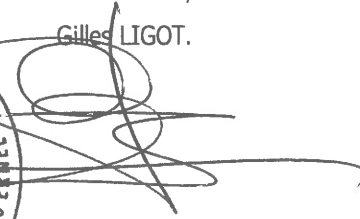
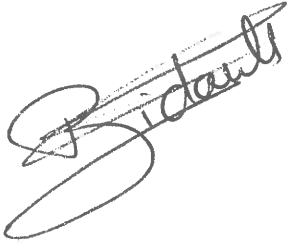
Contre :0

- **AUTORISE** la cession de la parcelle BL 471 d'une superficie de 6322 m² au profit de la SCI TRIALISSIMMO pour un montant de 107 474 € HT,
- **MANDATE** Maître HOUET, notaire à Ernée, pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit acte et à procéder à toutes formalités afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 24 septembre 2024
DL-2024-122

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAUT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DES RESEAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA
CREATION-REPRISE D'ENTREPRISE, ENTRE LA REGION PAYS DE LA LOIRE ET LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE L'ERNEE, AU TITRE DES ANNEES 2024-2025-2026**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitive », objectif n°3 « Accompagner la mise en réseau du tissu économique pour le rendre plus coopératif, plus imprégné du territoire, plus proactif »,

CONSIDERANT le projet de convention de partenariat entre la Région Pays de la Loire et la Communauté de communes de l'Ernée, joint en annexe,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 août 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** la convention avec la Région des Pays de la Loire en faveur des réseaux d'accompagnement à la création reprise d'entreprise annexée,

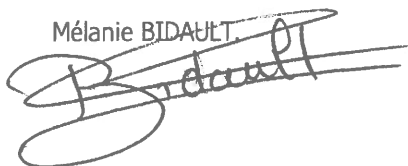
→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents inhérents au présent dossier.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,


La Secrétaire de séance,

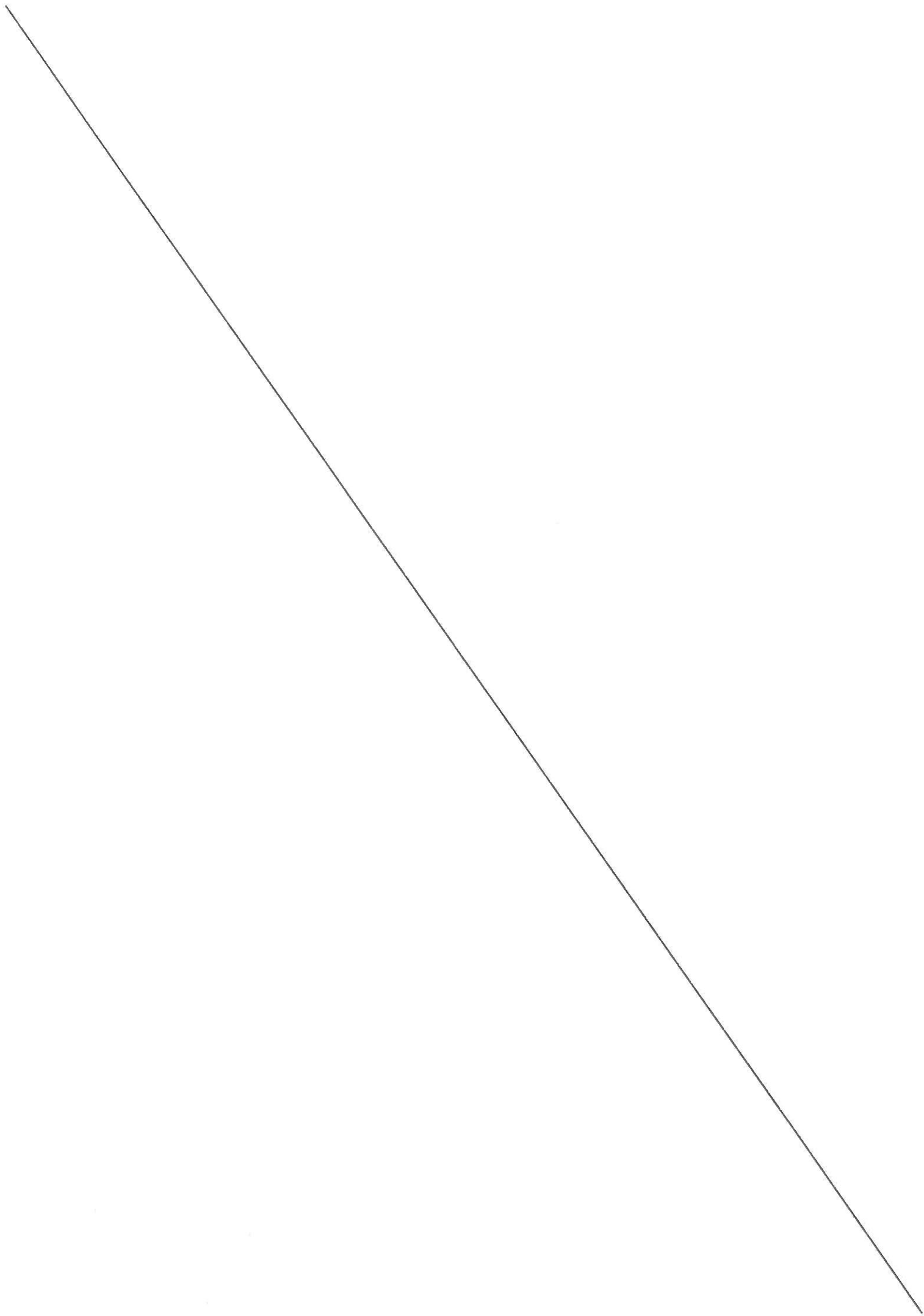
Mélanie BIDAULT



Le Président,

Gilles LIGOT





Séance du 24 septembre 2024 DL-2024-123

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAUT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP) DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) D'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de l'Ernée, notamment en matière de compétence de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 2 « Accompagner la reconquête des centres-bourgs autour du triptyque : habitat, activités, espaces publics... », et l'objectif n° 4 « Agir en faveur de la préservation du patrimoine bâti »

VU les codes du Patrimoine, de l'Urbanisme et de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2000 portant création de la ZPPAUP d'Ernée,

VU la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine promulguée le 07 juillet 2016 qui a transformé la ZPPAUP en Site Patrimonial Remarquable,

VU le Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal de l'Ernée approuvé le 25 novembre 2019 et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée approuvée le 24 octobre 2023,

VU la délibération du Conseil Communautaire DL-2020-151 en date du 28 septembre 2020 entérinant la composition de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR) de l'Ernée, modifiée par la délibération DL-2023-110,

VU la délibération DL-2021-094 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2021 prescrivant l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Ernée,

VU la délibération du Conseil Communautaire DL-2023-151 en date du 19 décembre 2023 portant arrêt de projet du PVAP du SPR d'Ernée,

CONSIDERANT les réunions de la CLSPR de l'Ernée du 15 décembre 2020, du 02 mars 2022, du 29 juin 2022 et du 06 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 24 octobre 2023 qui dispense d'évaluation environnementale le projet de révision du site patrimonial remarquable (SPR) d'Ernée en application de l'article R.122-17-II du code de l'environnement,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) en date du 21 mars 2024,

CONSIDERANT les avis émis par les personnes publiques associées à l'élaboration du PVAP du SPR d'Ernée,

CONSIDERANT l'enquête publique qui s'est régulièrement déroulée du vendredi 3 mai 2024 au lundi 3 juin 2024 inclus,

CONSIDERANT l'avis, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur donnant un avis favorable au projet de PVAP du SPR d'Ernée,

CONSIDERANT l'approbation du préfet de Région Pays de la Loire en date du 22 août 2024 à la proposition de création du PVAP du SPR d'Ernée,

CONSIDERANT le dossier de PVAP du SPR d'Ernée, composé d'un rapport de présentation et de pièces réglementaires (graphiques et écrites), annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil municipal d'Ernée en date du 18 septembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 août 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable d'Ernée tel qu'il est annexé à la présente délibération.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte ou pièce nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission exigées par le code du patrimoine et le code général des collectivités territoriales.

Le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public auprès du Pôle Planification et Droit des Sols de la Communauté de communes de l'Ernée, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le PVAP du SPR d'Ernée se substitue de plein droit au règlement de la ZPPAUP d'Ernée approuvée en 2000. Il a valeur de servitude d'utilité publique et sera annexé comme tel au Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal de l'Ernée.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT.



Le Président,

Gilles LIBOT.



Séance du 24 septembre 2024 DL-2024-124

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAUT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MISE A DISPOSITION DE CONTENEURS POUR L'ASSOCIATION BROC'N'GROLE SUR LES DECHETTERIES D'ERNEE ET D'ANDOUILLE : ACHAT ET ADOPTION DE LA CONVENTION A INTERVENIR

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », objectif n° 2 « Poursuivre la réduction des déchets en développant particulièrement le réemploi et l'économie circulaire »,

VU la délibération n° DL-2021-044 du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et notamment l'axe 1 « Faire du Grand Public, des scolaires des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique »,

VU la délibération n°DL-2023-063 approuvant le Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés votés le 16 mai 2023, et plus particulièrement dans son axe 4 « Promouvoir le réemploi et la réparation et développer de nouvelles filières de valorisation en déchèteries »,

VU la délibération n° DL-2024-056 du 16 avril 2024 autorisant l'acquisition de contenants pour le réemploi financée à hauteur de 25% par le Conseil Départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT la discussion entre la collectivité, les associations EMMAÛS et BROC N GROLE le 20 juin 2024 dernier permettant de définir la complémentarité et sa structuration entre les partenaires pour le réemploi des objets collectés en déchèteries,

CONSIDERANT la nécessité de cadrer par convention le partenariat à intervenir avec l'association Broc'N'Grole selon les modalités suivantes :

- Engagement de chaque signataire
- Principe du dépôt par l'utilisateur et propriété des objets et matériaux déposés
- Principe de réemploi des produits récupérés
- Principe de gestion des déchets potentiels produit dans le cadre des filières REP existantes et à venir (Eco Mobilier, ASL, ABJ...)
- Principe de suivi et traçabilité de tous les matériaux et objets récupérés dans les contenants dédiés

- Principe de prise en charge des coûts afférents à la collecte et à la gestion des matériaux et objets récupérés par l'association Broc'N'Grole

- Obligation de définir une complémentarité avec l'association EMMAÛS permettant une complémentarité des deux activités.

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 10 septembre 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **DECIDE** de passer une convention de partenariat avec l'Association Broc N Grole pour une durée de 5 ans,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ci annexée,

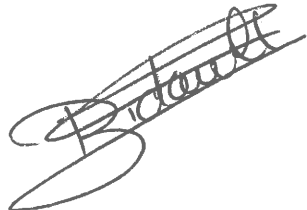
→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

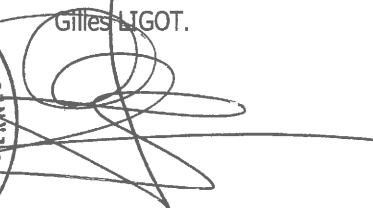
La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT.



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 24 septembre 2024 DL-2024-125

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAULT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

TRAVAUX CENTRE-VILLE D'ERNEE PHASE 2 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE D'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L2113-6 et L2113-7 de l'Ordonnance N°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative de la commande publique, permettant de constituer des groupements de commandes,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021, indiquant l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif,

VU les statuts de la commune d'Ernée, indiquant l'exercice des compétences voirie et eaux pluviales,

VU la délibération N°2023-132 du 27 novembre 2023, approuvant la convention initiale de groupement de commande avec la commune d'Ernée pour la rénovation des réseaux du centre-ville d'Ernée phase 2

CONSIDERANT la nécessité de modifier les articles 4 et 5 de la convention précédemment citée

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 août 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** les modifications des articles 4 et 5, de la convention de groupement de commande approuvée le 27 novembre 2023, consistant à :

- Supprimer le lot eau potable du marché

- Modifier le calendrier de travaux, étant convenu que l'opération démarrera par la rue Nationale entre mi-Février 2025 et mi-juin 2025 et se poursuivra par la place Mazarin entre mi-septembre 2025 et mi-novembre 2025

- Modifier le plan de financement prévisionnel au vu des résultats des récents appel d'offres, ce dernier se présentant désormais comme suit :

	Cout Total €HT	CCE		Commune	
Installation de chantier/ Déviation / signalisation / recollement / opérations de réception ...	63 700	50%	31 850	50%	31 850
Intervention sur eaux usées	240 000	100%	240 000		
Intervention sur eaux pluviales	190 000			100%	190 000
TOTAL	493 700		271 850		221 850

→ **ADOPTÉ** à cet effet l'avenant à la convention de groupement de commande ci-annexée

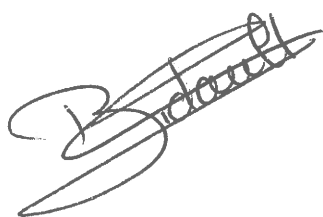
→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document se rattachant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

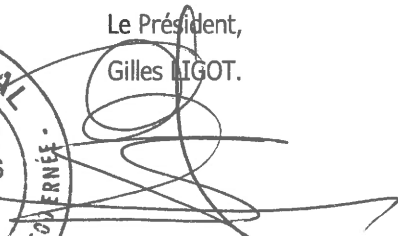
La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT.




Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 24 septembre 2024 DL-2024-126

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAULT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes de l'Ernée mentionnant l'exercice de la compétence eau et assainissement,

VU article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007, relatifs au rapport sur le prix et la qualité de l'eau,

CONSIDERANT les données du rapport annuel 2023 présentées en séance,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 août 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ ADOPTE le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service eau et assainissement ci-annexé.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

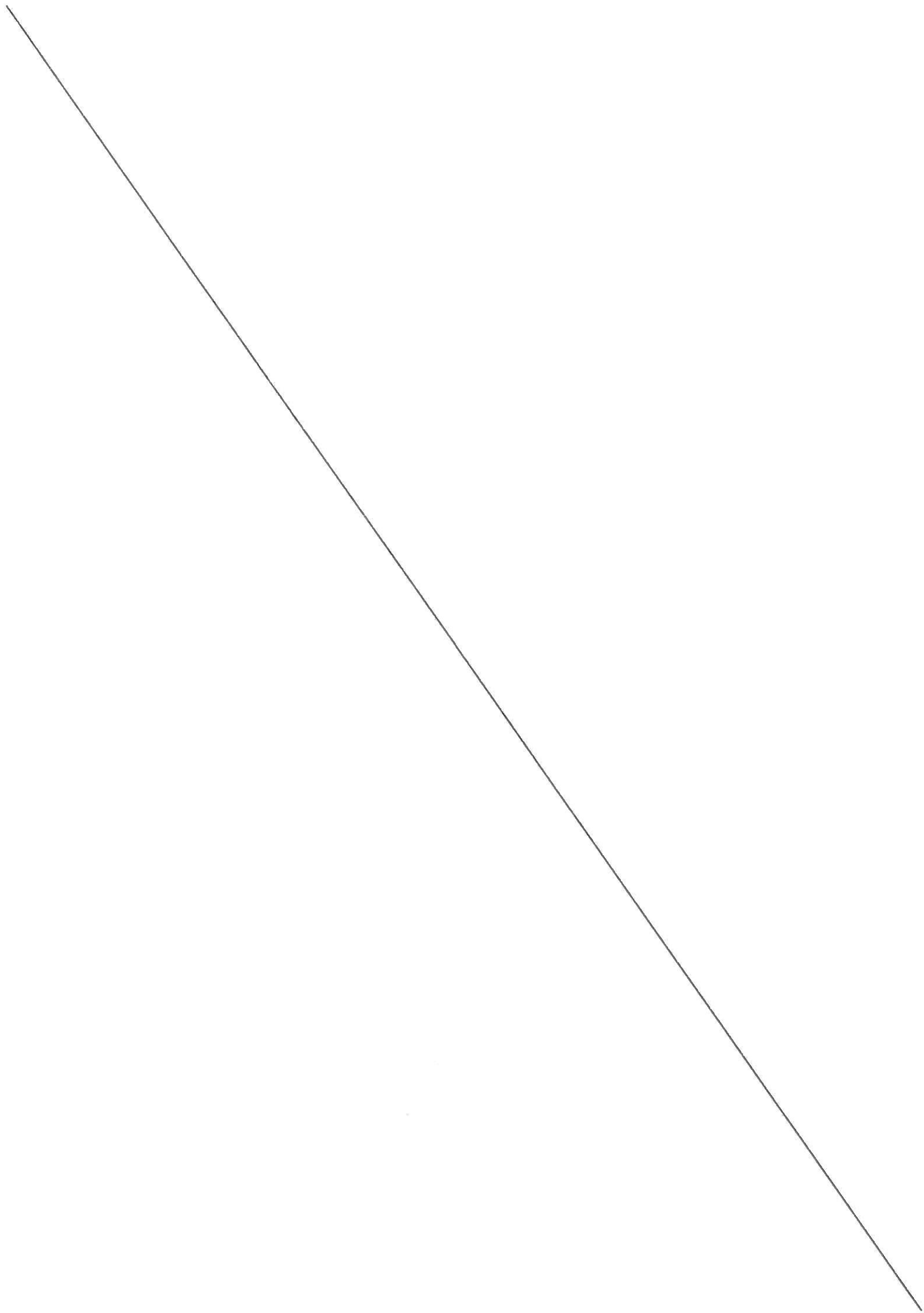
Mélanie BIDAULT.



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 24 septembre 2024 DL-2024-127

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAUT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

EVOLUTION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DE LA REGIE DES EAUX SUR LES COMMUNES DE LARCHAMP, JUVIGNE ET LA CROIXILLE : VALIDATION DU PROJET D'ORGANISATION A HORIZON 2027

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération N°DL-2017-117 du 25/09/2024 relative à la représentation-substitution au Syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais pour la compétence eau potable sur la commune de Larchamp,

VU la délibération N°DL-2020-178 du 26/10/2024 relative à l'avenant au contrat de délégation de service public passé avec la Société SAUR pour l'exercice de la compétence eau potable sur les communes de Juvigné et La Croixille,

CONSIDERANT le projet de dissolution du Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais à compter du 1^{er} janvier 2026, impliquant la fin de la délégation de compétence eau potable sur la commune de Larchamp,

CONSIDERANT la date du 31 août 2025 envisagée pour la fin de contrat de délégation de service public SAUR sur le territoire du SENOM,

CONSIDERANT la fin de contrat de délégation de service public avec la société SAUR le 28 février 2026 sur les communes de Juvigné et la Croixille,

CONSIDERANT les recettes budgétaires qui seront générées par la reprise en régie des services d'eau des communes de Larchamp, Juvigné et La Croixille,

CONSIDERANT la nécessité d'anticiper les évolutions d'organisation des services d'eau potable pour garantir la continuité de service,

CONSIDERANT l'avis du Conseil d'exploitation eau en date du 16 septembre 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 10 septembre 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

SOUS RESERVE de l'avis du Comité Social Territorial, se réunissant le 1^{er} octobre 2024,

SOUS RESERVE de la validation définitive des diverses parties concernant les évolutions prévisionnelles précitées

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** le développement de la régie eau sur la commune de Larchamp et sur les communes de Juvigné et La Croixille pour l'exercice de la compétence eau potable,

→ **APPROUVE** le projet d'organisation ci-après :

Réalisation d'une prestation de services pour le compte du Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025 sur la commune de Larchamp, via une convention qui fera l'objet d'une délibération ultérieure

Reprise en régie de la commune de Larchamp à compter du 1^{er} janvier 2026 qui devra faire l'objet du vote d'un procès-verbal de transfert soumis au Conseil Communautaire

Demande de prolongation du contrat de délégation de Service Public SAUR au 31 décembre 2026 sur les communes de Juvigné et La Croixille via un avenant qui fera l'objet d'une délibération ultérieure

Reprise en régie des communes de Juvigné et la Croixille à compter du 1^{er} janvier 2027

→ **APPROUVE** l'évolution du dimensionnement du service en conséquence de l'augmentation du périmètre d'intervention et vote ainsi la création de deux postes permanents à temps complet ainsi que d'un poste de chargé de mission sur un contrat de 3 ans pour mettre à jour la cartographie des réseaux et exploiter l'ensemble des données dont dispose le service (schémas directeurs, relevés d'index divers). L'objectif étant d'élaborer un nouveau programme pluriannuel de travaux.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à mener les démarches nécessaires auprès des divers acteurs concernés par cette nouvelle organisation.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

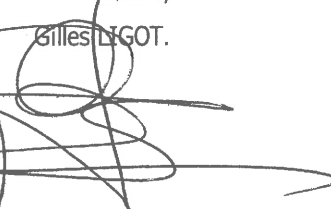
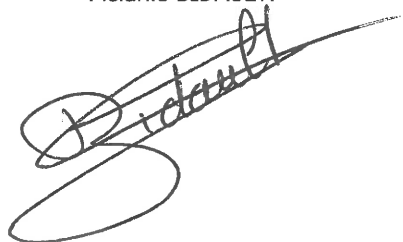
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 24 septembre 2024
DL-2024-128

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAULT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE EAU ET ASSAINISSEMENT : CREATION D'UN POSTE D'EXPLOITANT « RESEAU »

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la délibération DL-2019-118 du 8/07/2019 autorisant le Président à recruter des agents de droit privé pour le service eau et assainissement du fait de son caractère industriel et commercial (SPIC)

CONSIDERANT qu'il convient à l'assemblée délibérante de créer un poste en fonction des besoins du service, notamment l'évolution du périmètre d'intervention de la régie des eaux sur les communes de Larchamp, Juvigné et la Croixille,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 10 septembre 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

SOUS RESERVE de l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 1/10/2024 concernant l'organisation future du service technique eau et assainissement,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **APPROUVE** la création d'un poste d'exploitant « réseau » au sein du service eau et assainissement, à compter du 1/01/2025, selon les conditions suivantes :

- Poste à temps complet

- Grade de recrutement : Filière technique, catégorie B, cadre d'emploi des technicien territoriaux

A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base d'un CDI de droit privé.

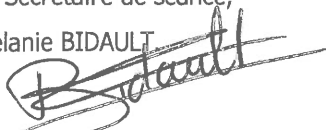
→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

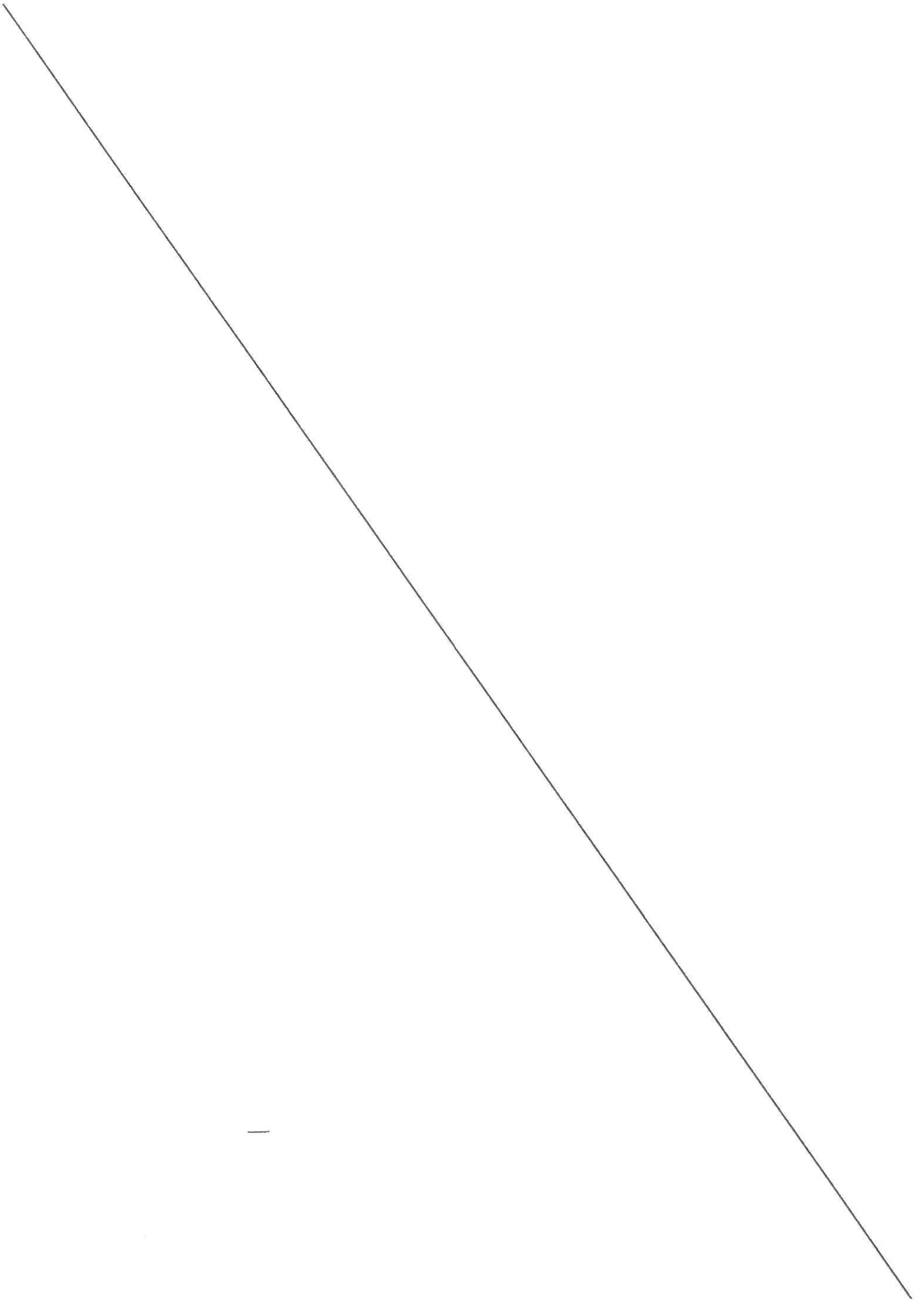
Mélanie BIDAULT



Le Président,

Gilles LIGOT





Séance du 24 septembre 2024
DL-2024-129

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAULT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE EAU ET ASSAINISSEMENT : CREATION D'UN POSTE D'EXPLOITANT « INSTALLATION »

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la délibération DL-2019-118 du 8/07/2019 autorisant le Président à recruter des agents de droit privé pour le service eau et assainissement du fait de son caractère industriel et commercial (SPIC)

CONSIDERANT qu'il convient à l'assemblée délibérante de créer un poste en fonction des besoins du service, notamment l'évolution du périmètre d'intervention de la régie des eaux sur les communes de Larchamp, Juvigné et la Croixille,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 10 septembre 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

SOUS RESERVE de l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 1/10/2024 concernant l'organisation future du service technique eau et assainissement,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **APPROUVE** la création d'un poste d'exploitant « installation » au sein du service eau et assainissement, à compter du 1/01/2025, selon les conditions suivantes :

- Poste à temps complet

- Grade de recrutement : Filière technique, catégorie B, cadre d'emploi des technicien territoriaux

A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base d'un CDI de droit privé.

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

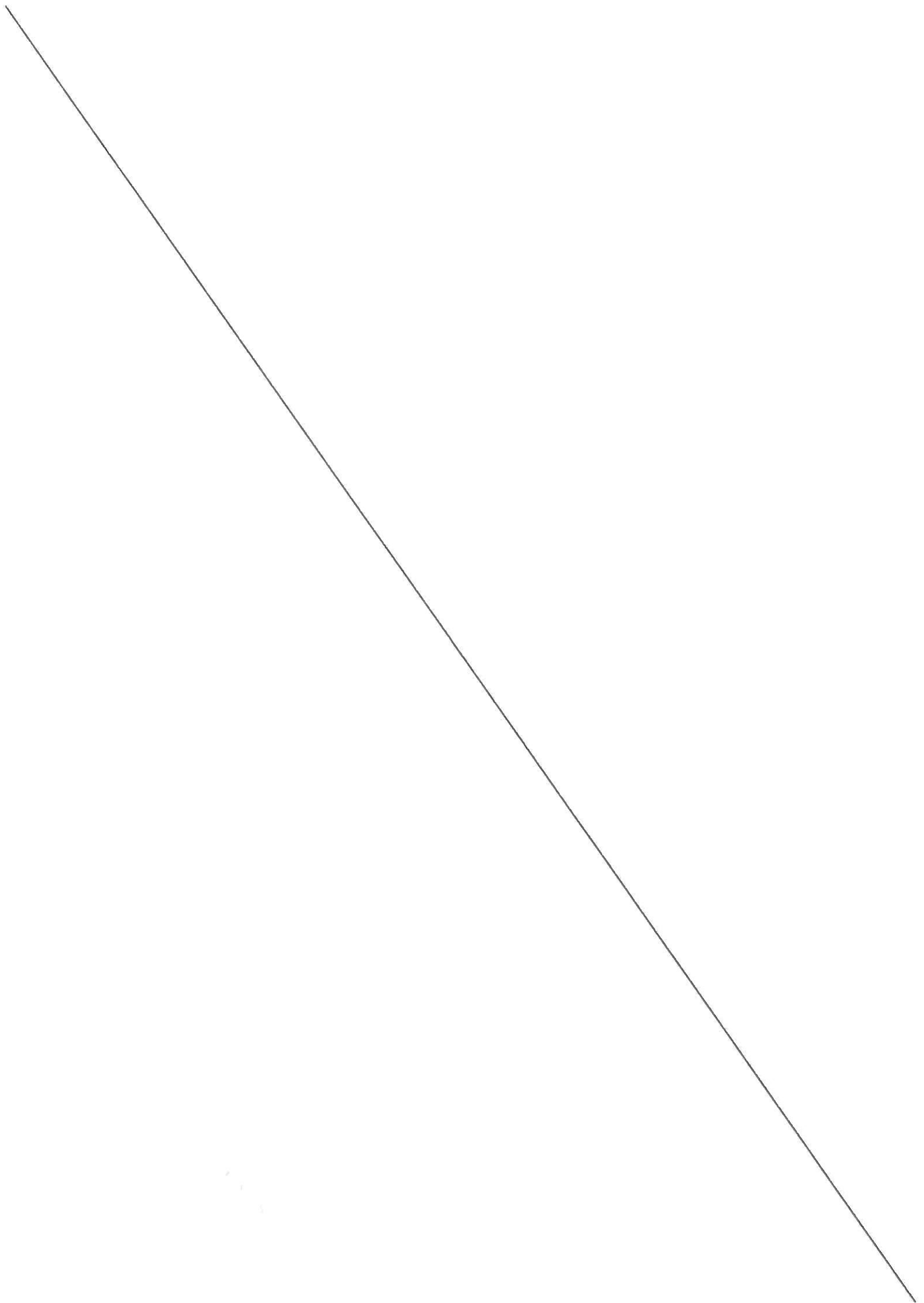
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT

Le Président,
Gilles LIGOT





Séance du 24 septembre 2024 DL-2024-130

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAUT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE EAU ET ASSAINISSEMENT : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION « GESTION DU PATRIMOINE RESEAU »

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la délibération DL-2019-118 du 8/07/2019 autorisant le Président à recruter des agents de droit privé pour le service eau et assainissement du fait de son caractère industriel et commercial (SPIC)

CONSIDERANT qu'il convient à l'assemblée délibérante de créer un poste en fonction des besoins du service, notamment l'évolution du périmètre d'intervention de la régie des eaux sur les communes de Larchamp, Juvigné et la Croixille,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 10 septembre 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

SOUS RESERVE de l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 1/10/2024 concernant l'organisation future du service technique eau et assainissement,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un poste de chargé de mission « gestion du patrimoine réseau » au sein du service eau et assainissement, à compter du 1/01/2025, selon les conditions suivantes :

- Poste à temps complet

- L'agent aura pour mission d'assister le responsable du service dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'investissements sur le réseau afin de garantir leur évolution, leur exploitabilité et leur pérennité.

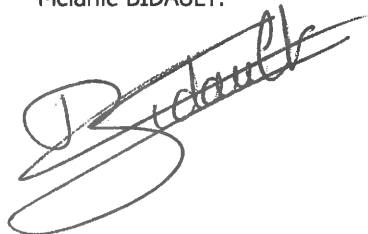
- Grade de recrutement : Filière technique, catégorie B, cadre d'emploi des technicien territoriaux

A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base d'un CDI de droit privé.

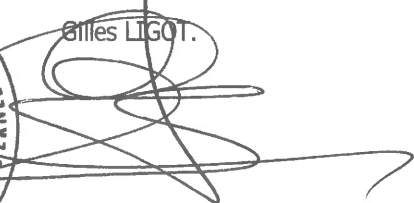
→ CHARGE Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT.



Le Président,
Arles LIGOT.



Séance du 24 septembre 2024
DL-2024-131

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAULT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

34ème CONVENTION NATIONALE DES INTERCOMMUNALITES 2024 :
MANDAT SPECIAL DONNE AUX ELUS PARTICIPANTS

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT la 34ème convention des Intercommunalités de France qui se déroulera du 16 au 18 octobre 2024 au Havre à laquelle une délégation de 15 élus, accompagnée du DGS participera afin de se tenir informé au travers de divers ateliers de travail et forums proposés,

CONSIDERANT les frais inhérents à cette convention que sont les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacements en véhicules personnels qu'il convient de prendre en charge,

CONSIDERANT un mandat spécial d'ores et déjà donné aux élus participants afin de permettre d'honorer les premières factures,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 août 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ VALIDE le mandat spécial donné aux élus participants ci-joint

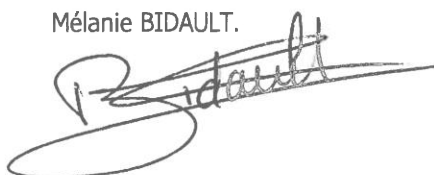
→ AUTORISE la prise en charge de l'ensemble des frais inhérents à la convention au prix réel, en précisant que les frais d'inscription et d'hébergement seront pris en charge directement par la Communauté de communes et que les frais de déplacements seront remboursés sur justificatifs aux élus qui utiliseront leur véhicule personnel (indemnités kilométriques en fonction du nombre de CV fiscaux du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus entre la résidence administrative et le lieu du déplacement + péage + coût parkings).

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

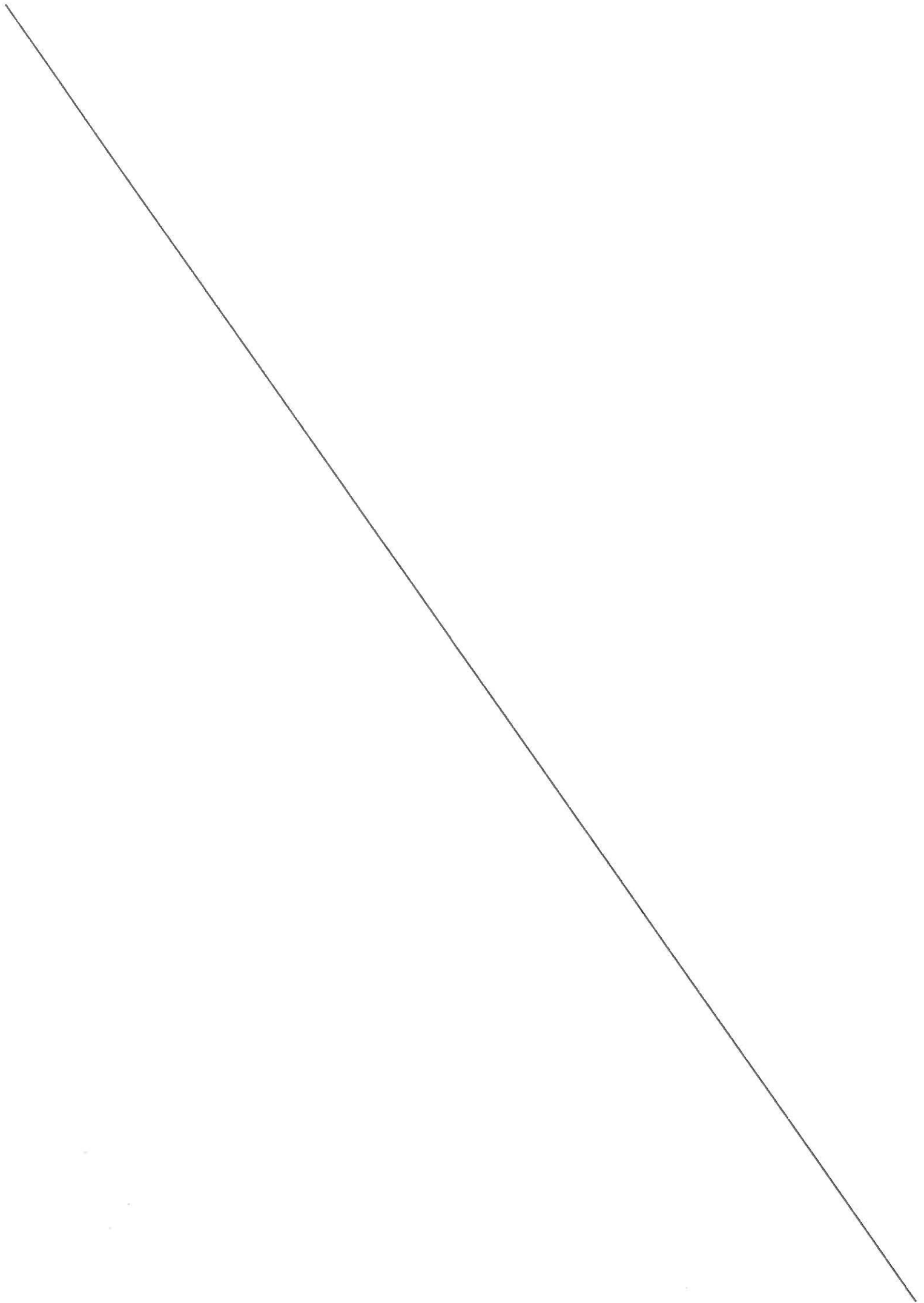
Mélanie BIDAULT.



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 24 septembre 2024
DL-2024-132

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAULT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BIBLIOTHEQUES EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE ST GERMAIN LE GUILLAUME

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 5 « Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle », objectif n°2 « Accompagner le développement d'une politique culturelle de territoire »,

VU la délibération du Conseil Communautaire DL-2022-097 en date du 05/07/2022 relative au dispositif d'aide à l'acquisition de mobilier et matériel d'aménagement relatif au fonctionnement des bibliothèques communales,

CONSIDERANT la demande de soutien financier déposée par la commune de St Germain le Guillaume au titre de l'année 2024 comme suit :

Objet	Fournisseur	TOTAL HT	Aide sollicitée
Tables - chaises - caisson mobile - Armoire haute - Bacs à BD - Poufs	BCI	4 875.72 €	2 000 €

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 août 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **DECIDE** d'attribuer à la commune de St Germain le Guillaume une aide financière dans la limite de 50% du coût HT des investissements, plafonnée à 2 000 €.

→ **PRECISE** que le montant du fonds de concours n'excédera pas la part de financement assurée, hors subventions, par la commune de St Germain le Guillaume.

→ **PRECISE** que la subvention sera versée après livraison et sur justificatifs de la facture acquittée.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

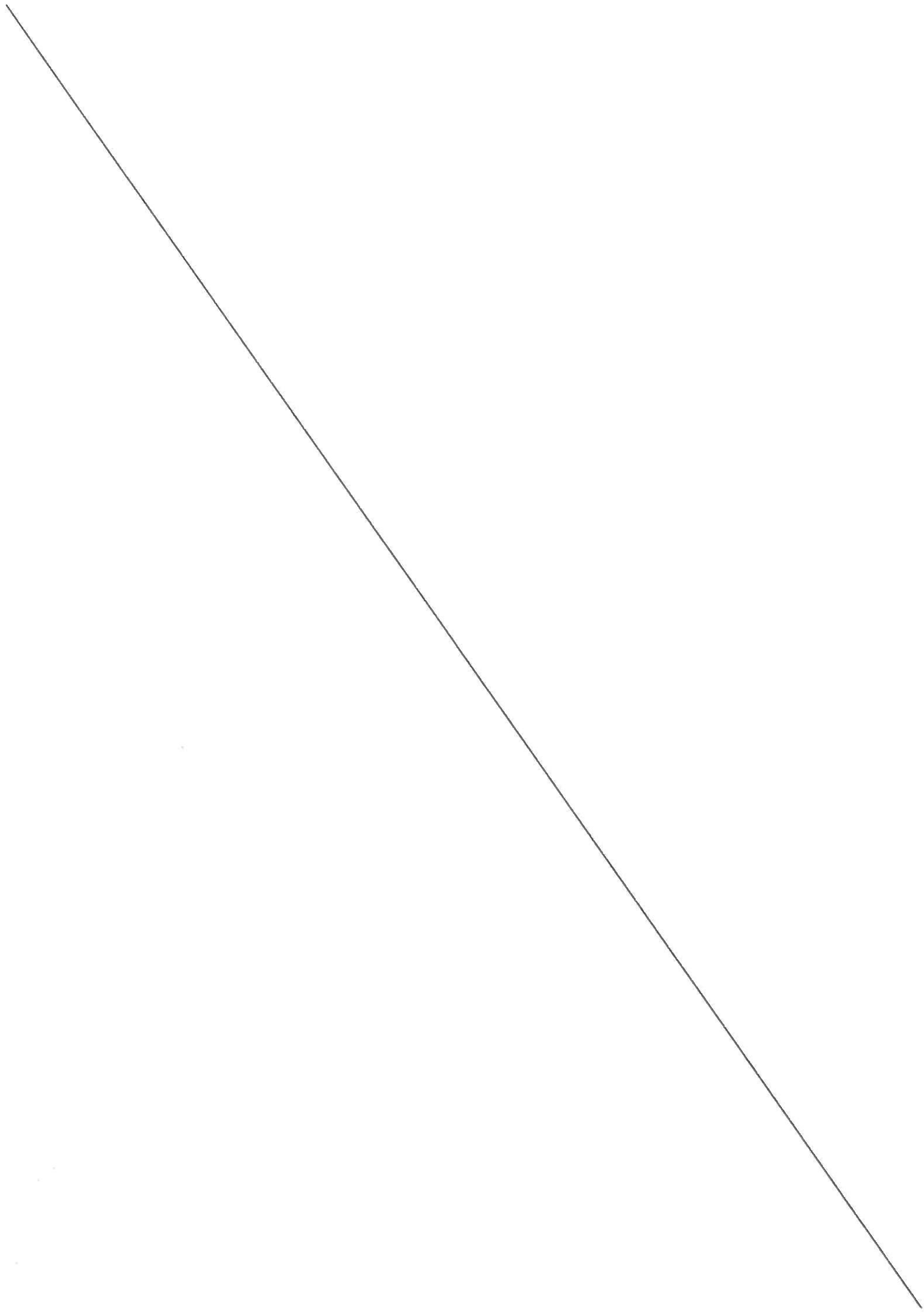
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 24 septembre 2024
DL-2024-133

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAUT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINNE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**TRAVAUX D'ADAPTATION DANS UN LOGEMENT LOCATIF A ST PIERRE DES LANDES :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE AU TITRE
DU FONDS PLAN MAY'AINES**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT la requête de Mme HELBERT et Mr DESPRES, locataires du logement sis 11 rue du Maine à St Pierre des Landes pour la réalisation de travaux d'adaptation (WC et salle de bains) au titre d'une personne à mobilité réduite,

CONSIDERANT l'estimation des travaux suivant devis de l'entreprise MARSOLLIER PHILC de La Croixille,

CONSIDERANT que ces travaux sont éligibles à une aide financière du Conseil Départemental au titre de la mesure 1.4 « Accélérer l'adaptation des logements et déployer 500 May Prime Adapt' »,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 27 août 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ACCEPTÉ** la prise en charge des travaux d'adaptation PMR au logement locatif situé 11 rue du Maine à St Pierre des Landes

→ **SOLLICITE** une aide du Conseil Départemental de la Mayenne au titre du fonds « Accélérer l'adaptation des logements et déployer 500 May Prime Adapt' » conformément au plan de financement ci-dessous :

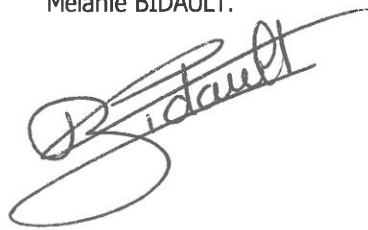
Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Travaux d'adaptation PMR	4 965.85 €	Conseil Départemental 53 Mesure 1.4 « Accélérer l'adaptation des logements et déployer 500 May Prime Adapt' »	2 500 €
		Autofinancement	2 465.85 €
TOTAL	4 965.85 €	TOTAL	4 965.85 €

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT.



Le Président,

Gilles LEGOT.



Séance du 24 septembre 2024 DL-2024-134

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAULT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

REGROUPEMENT DES BUDGETS ANNEXES ZAE ISSUS D'UN TRANSFERT DES COMMUNES EN UN SEUL BUDGET ANNEXE A COMPTER DU 01/01/2025

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération DL-2017-154 du 23/10/2017 décidant la création de 10 budgets annexes individualisés de ZAE à compter du 01/01/2018 consécutifs au transfert des zones d'activités économiques des communes,

VU les délibérations DL-2018-236 du 17/12/2018, DL-2019-219 du 16/12/2019 et DL-2021-182 du 30/11/2021 décidant la clôture de 3 budgets annexes Zones d'activités,

CONSIDERANT que dans un souci de simplification de gestion budgétaire, il est proposé de regrouper les budgets annexes ZAE transférés par les communes (au total de 7 à ce jour) en un seul,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 10 septembre 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **DECIDE** de clôturer l'ensemble des budgets annexes ZAE ci-dessous listés au 31/12/2024 afin de les regrouper à compter du 01/01/2025 en un seul budget annexe dénommé « Zones d'Activités Economiques transférées »

Budgets annexes	Code budget	N° de SIRET
ZA de la Maladrerie à Andouillé	69011	245300355 00113
ZA de la Mission à Ernée	69014	245300355 00147
ZA de Charné-Fay à Ernée	69012	245300355 00121
ZA Pierre et Marie Curie à Ernée	69015	245300355 00154
ZA de la Blinière à Larchamp	69017	245300355 00170
ZA des Landes à la Pellerine	69019	245300355 00196
ZA de la Butte à Vautorte	69020	245300355 00204

→ **DECIDE** la création à compter du 01/01/2025 d'un nouveau budget annexe dénommé « Zones d'activités économiques transférées »,

→ **APPROUVE** le transfert de l'intégralité des actifs et passifs existants sur le nouveau budget annexe « Zones d'activités économiques transférées » à compter du 01/01/2025,

Les opérations d'ordre de transfert, non budgétaires, seront effectuées par le comptable public dès l'établissement et le visa des comptes financiers unique 2024,

Un suivi individualisé de l'aménagement de chaque zone continuera d'être effectué au sein de ce nouveau budget par la tenue d'une comptabilité analytique. Par ailleurs pour répondre aux préconisations des instances comptables et financières, la valeur des stocks sera calculée pour chaque opération,

→ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

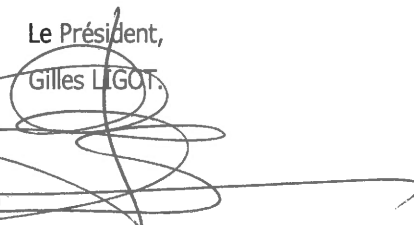
La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT



Le Président,

Gilles LIGOT



Séance du 24 septembre 2024
DL-2024-135

Date de convocation : 17 septembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 17 septembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Jacky THIBAUT à M. Régis BRAULT, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : Mme Michèle GILLES, M. Gervais HAMEAU, M. Olivier ALLAIN, M. Eric ROBINEAU

Absents non excusés : M. Florian BOUILLE, Mme Aude LEZORAIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET 2024 : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le vote du budget primitif et du budget supplémentaire 2024 (Principal et annexes) et la reprise des résultats 2023,

CONSIDERANT de nouvelles dépenses et recettes ainsi que des ajustements nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 10 septembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 septembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ MODIFIE les prévisions budgétaires 2024 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
011	615228/61	Entretien bâtiments	-7 853,44	
65	65736211/61	Subventions aux BA ZA	5 087,36	
65	65811/01	Droit d'utilisation - informatique en nuage	23 000,00	
65	657363/420	Subvention CIAS	3 700,00	
74	7473/70	Subvention Département		12 000,00
75	75821/61	Revt excédent du budget annexe ZA de la Mine		11 933,92
Total section de fonctionnement			23 933,92	23 933,92

Section d'investissement

Opérations non individualisées

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 053-245300355-20240924-DL_2024_135A-DE

Chapitre	Article/fonction	Libellé		
20	2031/01	Frais d'études	-95 826,80	
20	2051/01	Concessions et droits similaires	56 000,00	
27	276351/61	Remboursement avance par budget ZA		-33 424,80
Total opérations non individualisées			-37 826,80	-33 424,80

Opération 69 : MSP Ernée

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
041	2111/410	OO - Acquisition terrain à l'€ symbolique	71 669,00	
041	1326/410	OO - Subvention - acquisition terrain à l'€ symb.		71 669,00
13	1326/410	Subvention - acquisition terrain à l'€ symb.		-71 670,00
21	2111/410	Acquisition terrain à l'€ symbolique	-71 669,00	
Total opération 69			0,00	-1,00

Opération 70 - MSP à Andouillé

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
21	21351/410	Int générales construction	668,00	
21	2158/410	Autres inst, matériel et out techniques	733,00	
21	21848/410	Autres matériels et mobiliers	3 000,00	
Total opération 70			4 401,00	0,00

Total section d'investissement			-33 425,80	-33 425,80
--------------------------------	--	--	------------	------------

BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS »

Section d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
011	611	Sous-traitance générale	-2 416,15	
65	6542	Créances éteintes	2 000,00	
65	6512	Droits d'utilisation - informatique en nuage	720,00	
042	6811	OO - Dotations aux amortissements	590,56	
042	777	OO - Reprise subventions		894,41
Total section d'exploitation			894,41	894,41

Section d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020	020	Dépenses imprévues	-3 000,00	
040	13913	OO - Reprise subventions	227,78	
040	13914	OO - Reprise subventions	666,63	
040	28031	OO - Amortissement frais étude		192,00
040	28131	OO - Amortissement bâtiments		35,56
040	28183	OO - Amortissement matériel informatique		363,00
21	2135/op 100	Installations générales, agencement	2 696,15	
Total section d'investissement			590,56	590,56

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Section d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	022	Dépenses imprévues	-7 000,00	
65	6588	Autres charges diverses	7 000,00	
Total section d'exploitation			0,00	0,00

Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 053-245300355-20240924-DL_2024_135A-DE

Chapitre	Article	Libellé		
041	2033	00 - Frais d'annonce		
041	2031	00 - Frais d'études		550,00
041	2315	00 - Travaux en cours	1 966,55	
Total section d'investissement			1 966,55	1 966,55

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

Section d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	022	Dépenses imprévues	-4 500,00	
042	6742	Subventions d'équipement	4 500,00	
Total section d'exploitation			0,00	0,00

Section d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
45	458102	Travaux de lutte contre l'érosion	15 000,00	
45	458202	Subventions (département et Agence de l'Eau)		10 500,00
040	458202	Subvention d'équilibre		4 500,00
041	2033	00 - Frais d'annonce		1 785,11
041	2031	00 - Frais d'études		1 374,60
041	2315	00 - Travaux en cours	2 451,56	
041	21531	00 - Réseaux d'adduction d'eau	708,15	
Total section d'investissement			18 159,71	18 159,71

BUDGET ANNEXE « ZA DE LA MINE » à La Baconnière

Section de fonctionnement

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
011	605/61	Travaux	10 000,00	
011	61521/61	Entretien de terrains	2 100,00	
011	615232/61	Entretien et réparation de réseaux	1 500,00	
65	65822/61	Reversement excédent au budget principal	11 933,92	
70	704/61	Travaux		-20 333,00
75	755/61	Dédits et pénalités		26 566,32
77	773/61	Mandats annulés		19 300,60
Total section de fonctionnement			25 533,92	25 533,92

BUDGET ANNEXE "ZA Charné-Fay" à Ernée

Section de fonctionnement

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
012	6218/61	Remboursement personnel extérieur	2 741,66	
011	62878/61	Remboursement de frais	753,62	
75	757361/61	Subventions de fonctionnement en provenance du budget principal		3 495,28
Total section de fonctionnement			3 495,28	3 495,28

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 053-245300355-20240924-DL_2024_135A-DE

BUDGET ANNEXE "ZA la Mission" à Ernée

Section de fonctionnement

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
012	6218/61	Remboursement personnel extérieur	-610,90	
011	615232/61	Entretien et réparations de réseaux	1 050,00	
011	62878/61	Remboursement de frais	52,98	
75	757361/61	Subventions de fonctionnement en provenance du budget principal		492,08
Total section de fonctionnement			492,08	492,08

BUDGET ANNEXE "ZA de la Brimonnière" à Ernée

Section de fonctionnement

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
011	605/61	Travaux	45 000,00	
011	62878/61	Remboursement de frais	-162,87	
012	6218/61	Remboursement personnel extérieur	162,87	
65	65888/61	Autres charges - indemnités résiliation marché	1 100,00	
70	7015/61	Vente terrain (contournement sud)		11 575,20
75	757361/61	Subventions de fonctionnement en provenance du budget principal		1 100,00
042	71355/61	00 - Variation des stocks - complément		13 000,00
023	023/61	00 - Virement à la section d'investissement	-20 424,80	
Total section de fonctionnement			25 675,20	25 675,20

Section d'investissement

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021/61	00 - Virement de la section de fonctionnement		-20 424,80
040	3555/61	00 - Stocks - terrains aménagés	13 000,00	
16	168751/61	Remboursement avance au budget principal	-33 424,80	
Total section d'investissement			-20 424,80	-20 424,80

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT



Le Président,

Gilles LIGOT

